

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 15 avril 2026

Délibération N° DE 2026 027

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	36	42
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vannessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PNR ASTARAC : Désignation des représentants communautaires

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée les réflexions et démarches engagées depuis 2017 pour la création du Parc naturel régional de l'Astarac.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement

durable, fondé sur la protection et la valorisation de son p

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac a été créé le 1er janvier 2025 et que la Communauté en est membre. Suite aux élections municipales, il convient de désigner les représentants de l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉSIGNE pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac :

En tant que représentants titulaires de la Communauté de Communes :

- Mme NETO Barbara, Présidente de la Communauté de Communes ;
- M. PEFFAU Philippe.

En tant que représentants suppléants de la Communauté de Communes :

- Mme Isabelle MARIE ;
- Mme Véronique THIEUX-LOUIT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Véronique THIEUX LOUIT
Secrétaire de séance



DE_2026_027

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

032-243200607-DE_2026_027-DE

A G E D I

Publié le 21/04/26

Transmis à la Préfecture le 21/04/26

